

Vos droits en tant qu'indépendant – À conserver ! Situation au 1^{er} juillet 2024

En tant qu'indépendant, vous payez en principe des cotisations sociales. Ces cotisations vous ouvrent un certain nombre de droits sociaux. Différents organismes sont à votre service pour vous donner toutes les informations sur les démarches à accomplir, les conditions à remplir, etc. Des solutions existent également pour vous aider en cas de difficultés financières ou d'une autre nature. Ce document vous donnera un aperçu général de vos droits, des mesures destinées à vous aider, ainsi que les coordonnées des organismes auprès desquels vous pouvez vous adresser pour plus d'informations. Conservez-le!

Votre famille		
Enfants	Depuis le 1 ^{er} janvier 2019, les allocations et les primes dont vous pouvez éventuellement bénéficier varient selon le lieu de résidence de votre enfant (la Flandre, la Wallonie, Bruxelles ou la communauté germanophone).	La Flandre: Votre acteur de paiement ou FONS https://www.groeipakket.be/ 1700 La Wallonie: Votre caisse d'allocations familiales Camille https://camille.be/ Bruxelles: FAMIRIS (à partir de 2020) https://famiris.brussels/fr/ La communauté germanophone: Ostbelgien https://www.ostbelgienfamilie.be/
	 Congé de maternité + allocation de maternité Max. 12 semaines à temps plein (dont 3 obligatoires et 9 facultatives) avec une allocation complète. Possibilité de prendre un mi-temps durant (une partie de) la période facultative (maximum 18 semaines à mi-temps) avec une demi-allocation. 	Votre mutualité
Devenir mère	Aide à la maternité 105 titres-services gratuits après l'accouchement. Dispense de cotisations sociales après l'accouchement Dispense de paiement de la cotisation sociale pour le trimestre suivant celui de l'accouchement. Allocation mensuelle et primes (voir 'enfants').	Votre caisse d'assurances sociales UCM cas@ucm.be – 081/32.07.05
Devenir père ou co-parent	 Congé de paternité et de naissance + allocation de paternité et de naissance Max. 20 jours complets avec une allocation complète ou max. 40 demi-jours avec une demi-allocation. Aide à la naissance 15 titres-services gratuits après la naissance (seulement si un max.de 8 jours complets ou max. 16 demi-jours de congé de paternité et de naissance sont pris!). Allocation mensuelle et primes (voir ci-dessus 'enfants') 	Votre caisse d'assurances sociales UCM cas@ucm.be – 081/32.07.05
Devenir parent adoptif	 Congé d'adoption + allocation d'adoption Max. 9 semaines + allocation. Allocation mensuelle et primes (voir 'enfants'). 	Votre mutualité
Devenir parent d'accueil	 Congé parental d'accueil + allocation de congé parental d'accueil Max. 9 semaines + allocation. Allocation mensuelle et primes (voir 'enfants'). 	Votre mutualité
Aidant proche	Donner des soins en cas de maladie grave ou soins palliatifs d'un proche ou soins pour un enfant handicapé âgé de moins de 25 ans. Allocation de maximum 12 mois sur l'ensemble d'une carrière professionnelle en tant qu'indépendant: - soit allocation partielle (en cas d'interruption partielle au moins à 50% de l'activité indépendante) - soit allocation complète (en cas d'interruption à 100% de l'activité indépendante) - par période de 3 mois consécutifs d'allocation, il y a un trimestre de maintien de droits sociaux sans paiement de cotisations (max. 4 trimestres sur l'ensemble de la carrière professionnelle en tant qu'indépendant).	Votre caisse d'assurances sociales UCM cas@ucm.be – 081/32.07.05
Perdre un membre da famille	Congé de deuil avec allocation : max. 10 jours complets endéans l'année suivant le décès d'un enfant ou d'un partenaire.	Votre caisse d'assurances sociales UCM cas@ucm.be – 081/32.07.05
Votre santé		
Frais médicaux	Remboursement des soins de santé.	Votre mutualité
Maladie ou acciden	Allocation dès le premier jour quand une incapacité de travail d'au moins 8 jours est reconnue.	Votre mutualité
Assimilation pour cause de maladie	Droits sociaux sans paiement de cotisations sociales en cas de cessation complète de l'activité indépendante pour cause de maladie.	Votre caisse d'assurances sociales UCM cas@ucm.be – 081/32.07.05
Bien-être mental	Plusieurs services offerts par la caisse d'assurances sociales pour promouvoir le bien-être mental au travail	Votre caisse d'assurances sociales UCM cas@ucm.be – 081/32.07.05

Votre pension		
Pour toutes vos questions	Demande, calcul, minimum, anticipation,	Numéro vert 1765
Pension de survie et	≥ 49 ans et 6 mois au décès du conjoint et 1 an de mariage (ou situation assimilée : pension de survie calculée sur la carrière du conjoint décédé.	Mypension.be
allocation de transition pour les décès <u>en 2024</u>	< 49 ans et 6 mois au décès du conjoint et 1 an de mariage (ou situation assimilée) : allocation de transition de minimum 18 mois à maximum 48 mois (qu'importe la situation familiale).	Votre caisse d'assurances sociales UCM cas@ucm.be – 081/32.07.05
Travail après la pension	Pension anticipée et 45 ans de carrière ou avoir minimum 65 ans : illimité Autres : attention, montants limités !	INASTI - www.rsvz-inasti.fgov.be
poneron.	Pension Libre Complémentaire pour les Indépendants (PLCI) : fiscalement intéressant.	
Pensions complémentaires	Engagement individuel de pension (EIP) pour les indépendants en société (dirigeants d'entreprise).	Votre caisse d'assurances sociales UCM cas@ucm.be – 081/32.07.05
	Convention de pension pour indépendant (CPTI) pour les indépendants sans société (entreprises individuelles et professions libérales).	
Vos cotisations so	ciales en cours	
Aide en cas de		
problèmes financiers temporaires	Facilités de paiement, dispense, exonération des majorations, réduction des cotisations provisoires.	Votre caisse d'assurances sociales UCM cas@ucm.be - 081/32.07.05
Cessation /interrup	tion de votre activité indépendante	
Droit passerelle	Interruption/cessation à la suite de circonstances indépendantes de la volonté (faillite, calamité naturelle, incendie, détérioration, allergie, décision d'un acteur économique tiers ou événement ayant des impacts économiques) ou cessation à la suite de difficultés économiques (revenu d'intégration sociale, dispense de cotisations, revenus bas). Cumul autorisé avec un revenu professionnel ou de remplacement à certaines conditions. Un paquet de base de 12 mois de prestations + 4 trimestres avec maintien des droits aux soins de santé et assurance maladie, maternité et invalidité. Après épuisement du paquet de base, des mois/trimestres additionnels en fonction du nombre de trimestres ouvrant des droits à la pension entre deux faits déclencheurs.	Votre caisse d'assurances sociales UCM cas@ucm.be - 081/32.07.05
Assurance continuée	Préservation de certains droits sociaux avec paiement limité : – soit uniquement des droits à la pension – soit des droits de pension + assurance maladie	
Allocations de chômage	A certaines conditions pour les anciens salariés.	ONEM - www.onem.be
chômage		ONEM - www.onem.be
chômage FINANCEMENT DE VOTR Aide à la recherche de financement pour	A certaines conditions pour les anciens salariés.	ONEM - www.onem.be WE - https://www.wallonie-entreprendre.be 1890.be Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) - 02
chômage FINANCEMENT DE VOTR Aide à la recherche de	A certaines conditions pour les anciens salariés.	WE - https://www.wallonie-entreprendre.be 1890.be Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) - 02 229 52 30 www.pmv.eu
chômage FINANCEMENT DE VOTR Aide à la recherche de financement pour créer ou développer votre	A certaines conditions pour les anciens salariés. E ACTIVITÉ INDÉPENDANTE Région wallonne	WE - https://www.wallonie-entreprendre.be 1890.be Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) - 02 229 52 30 www.pmv.eu Agentschap Innoveren en Ondernemen - 0800 20 555 www.vlaio.be
chômage FINANCEMENT DE VOTR Aide à la recherche de financement pour créer ou développer votre projet Relations difficiles avec votre banque Médiation entre vous et votre banque	A certaines conditions pour les anciens salariés. E ACTIVITÉ INDÉPENDANTE Région wallonne	WE - https://www.wallonie-entreprendre.be 1890.be Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) - 02 229 52 30 www.pmv.eu Agentschap Innoveren en Ondernemen - 0800 20 555
chômage FINANCEMENT DE VOTR Aide à la recherche de financement pour créer ou développer votre projet Relations difficiles avec votre banque Médiation entre vous et votre banque Votre personnel	A certaines conditions pour les anciens salariés. E ACTIVITÉ INDÉPENDANTE Région wallonne Région flamande	WE - https://www.wallonie-entreprendre.be 1890.be Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) - 02 229 52 30 www.pmv.eu Agentschap Innoveren en Ondernemen - 0800 20 555 www.vlaio.be SRIB - 02 548 22 11 - www.finance.brussels L'agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise 02 422 00 20 - https://hub.brussels/fr/
chômage FINANCEMENT DE VOTR Aide à la recherche de financement pour créer ou développer votre projet Relations difficiles avec votre banque Médiation entre vous et votre banque Votre personnel Réduction des cotisations sociales pour vos employés	A certaines conditions pour les anciens salariés. E ACTIVITÉ INDÉPENDANTE Région wallonne Région flamande	WE - https://www.wallonie-entreprendre.be 1890.be Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) - 02 229 52 30 www.pmv.eu Agentschap Innoveren en Ondernemen - 0800 20 555 www.vlaio.be SRIB - 02 548 22 11 - www.finance.brussels L'agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise 02 422 00 20 - https://hub.brussels/fr/
chômage FINANCEMENT DE VOTR Aide à la recherche de financement pour créer ou développer votre projet Relations difficiles avec votre banque Médiation entre vous et votre banque Votre personnel Réduction des cotisations sociales pour vos	A certaines conditions pour les anciens salariés. E ACTIVITÉ INDÉPENDANTE Région wallonne Région flamande Région de Bruxelles-Capitale Réduction permanente pour le 1er emploi	WE - https://www.wallonie-entreprendre.be 1890.be Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) - 02 229 52 30 www.pmv.eu Agentschap Innoveren en Ondernemen - 0800 20 555 www.vlaio.be SRIB - 02 548 22 11 - www.finance.brussels L'agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise 02 422 00 20 - https://hub.brussels/fr/ https://info.hub.brussels/
chômage FINANCEMENT DE VOTR Aide à la recherche de financement pour créer ou développer votre projet Relations difficiles avec votre banque Médiation entre vous et votre banque Votre personnel Réduction des cotisations sociales pour vos employés Et aussi Réglementation spécifique par	A certaines conditions pour les anciens salariés. E ACTIVITÉ INDÉPENDANTE Région wallonne Région flamande Région de Bruxelles-Capitale Réduction permanente pour le 1er emploi	WE - https://www.wallonie-entreprendre.be 1890.be Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) - 02 229 52 30 www.pmv.eu Agentschap Innoveren en Ondernemen - 0800 20 555 www.vlaio.be SRIB - 02 548 22 11 - www.finance.brussels L'agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise 02 422 00 20 - https://hub.brussels/fr/ https://info.hub.brussels/
chômage FINANCEMENT DE VOTR Aide à la recherche de financement pour créer ou développer votre projet Relations difficiles avec votre banque Médiation entre vous et votre banque Votre personnel Réduction des cotisations sociales pour vos employés Et aussi Réglementation spécifique	A certaines conditions pour les anciens salariés. E ACTIVITÉ INDÉPENDANTE Région wallonne Région flamande Région de Bruxelles-Capitale Réduction permanente pour le 1er emploi Pour les 3 premiers emplois, employés âgés,	WE - https://www.wallonie-entreprendre.be 1890.be Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) - 02 229 52 30 www.pmv.eu Agentschap Innoveren en Ondernemen - 0800 20 555 www.vlaio.be SRIB - 02 548 22 11 - www.finance.brussels L'agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise 02 422 00 20 - https://hub.brussels/fr/ https://info.hub.brussels/ Votre secrétariat social UCM UCM.be SPF Économie https://economie.fgov.be/fr/themes/ventes/reglementation/heures-douverture-et-repos Votre guichet d'entreprises UCM UCM.be
chômage FINANCEMENT DE VOTR Aide à la recherche de financement pour créer ou développer votre projet Relations difficiles avec votre banque Médiation entre vous et votre banque Votre personnel Réduction des cotisations sociales pour vos employés Et aussi Réglementation spécifique par Région/secteur Changement ou cessation de votre activité indépendante Soucis à cause	A certaines conditions pour les anciens salariés. EACTIVITÉ INDÉPENDANTE Région wallonne Région flamande Région de Bruxelles-Capitale Réduction permanente pour le 1er emploi Pour les 3 premiers emplois, employés âgés, Heures d'ouvertures, soldes,	WE - https://www.wallonie-entreprendre.be 1890.be Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) - 02 229 52 30 www.pmv.eu Agentschap Innoveren en Ondernemen - 0800 20 555 www.vlaio.be SRIB - 02 548 22 11 - www.finance.brussels L'agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise 02 422 00 20 - https://hub.brussels/fr/ https://info.hub.brussels/ Votre secrétariat social UCM UCM.be SPF Économie https://economie.fgov.be/fr/themes/ventes/reglem entation/heures-douverture-et-repos Votre guichet d'entreprises UCM Votre caisse d'assurances sociales UCM
chômage FINANCEMENT DE VOTR Aide à la recherche de financement pour créer ou développer votre projet Relations difficiles avec votre banque Médiation entre vous et votre banque Votre personnel Réduction des cotisations sociales pour vos employés Et aussi Réglementation spécifique par Région/secteur Changement ou cessation de votre activité indépendante	A certaines conditions pour les anciens salariés. E ACTIVITÉ INDÉPENDANTE Région wallonne Région flamande Région de Bruxelles-Capitale Réduction permanente pour le 1er emploi Pour les 3 premiers emplois, employés âgés, Heures d'ouvertures, soldes, Enregistrement obligatoire via votre guichet d'entreprises.	WE - https://www.wallonie-entreprendre.be 1890.be Participatiemaatschappij Vlaanderen (PMV) - 02 229 52 30 www.pmv.eu Agentschap Innoveren en Ondernemen - 0800 20 555 www.vlaio.be SRIB - 02 548 22 11 - www.finance.brussels L'agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise 02 422 00 20 - https://hub.brussels/fr/ https://info.hub.brussels/ Votre secrétariat social UCM UCM.be SPF Économie https://economie.fgov.be/fr/themes/ventes/reglem entation/heures-douverture-et-repos Votre guichet d'entreprises UCM Votre caisse d'assurances sociales UCM UCM.be Agentschap Innoveren en Ondernemen -